

santé

Médecins suspendus : l'heure des questions

Alors que deux médecins, à Dolus-le-Sec et à Chambourg-sur-Indre, ont été suspendus car non vaccinés contre le Covid, se pose la question des patients.

Les communes de Dolus-le-Sec (670 habitants) et Chambourg-sur-Indre (1.260 habitants) doivent désormais apprendre à vivre sans leurs médecins généralistes.

Ces deux derniers sont suspendus dans l'exercice de leur pratique par l'Agence régionale de santé (ARS) car ils n'ont pas répondu à l'obligation vaccinale pour les professionnels et personnels de santé, entrée en vigueur le 15 octobre dernier (lire NR du 15 octobre et du 3 novembre). Surtout, leurs suspensions ne permettent pas le recrutement d'un confrère remplaçant.

Le risque d'un désert médical amplifié

Une situation particulière qui intervient dans un contexte médical déjà tendu en Sud-Touraine. « Les médecins suspendus restent responsables de leurs patients et ont la charge de l'organisation des soins », indique Maxime Beulé, directeur de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Sud Lochois. « Le problème est que les autres médecins dans le Lochois ont déjà une patientèle qui déborde. Nous avons pu demander aux médecins voisins de libérer quelques-uns de leurs créneaux pour des soins non-programmés mais pour les urgences, il faut composer le 15 », expose



La maison médicale de Chambourg-sur-Indre qui compte également un kiné et deux infirmières est temporairement privée de son médecin généraliste.

Maxime Beulé. « La solution serait l'arrivée ou l'installation d'un autre confrère mais cela est délicat vu que l'on ignore jusqu'à quand durera l'obligation vaccinale », souligne le directeur de la CPTS.

Pour Frédéric Vaillant, le maire de Chambourg-sur-Indre, le cas de la suspension du médecin généraliste de sa commune « dépasse (son) simple rôle de maire ». En revanche, sur le suivi des patients, il se montre plus vindicatif. « Il va falloir trouver des solutions pour les patients. J'avoue que pour l'instant, il me manque des informations

mais il ne faudrait pas que le désert médical soit amplifié », exprime-t-il.

Quant au médecin suspendu, présent depuis mars 2017 sur sa commune, l'édile n'a rien à redire. « Il s'était proposé suite à un appel à candidature que nous avons lancé à l'époque où j'étais adjoint. C'est un médecin qui donne entière satisfaction », affirme Frédéric Vaillant.

Du côté du maire de Dolus-le-Sec, Régis Girard, la position se veut avant tout légaliste. « Un texte de loi a été adopté au niveau national et avec mes collègues du conseil municipal, on en

a parlé de manière informelle et nous ne souhaitons pas nous positionner là-dessus. Je voudrais juste dire que si personne ne s'était fait vacciner, la situation sanitaire ne serait pas celle qu'elle est aujourd'hui », estime-t-il.

Députée et sénateur interpellés

« Par ailleurs, nous n'avons pas été interpellés ou sollicités par la médecin suspendue et ses patients », précise Régis Girard. Ce qui l'interroge néanmoins, c'est le non-remplacement des médecins suspendus. « J'espère que ce n'est pas une mesure de rétorsion de l'ARS car si cela devait durer dans le temps, ce serait vraiment problématique », confie l'élu.

Alors qu'un collectif de soutien aux soignants suspendus a manifesté hier devant la mairie de Chambourg-sur-Indre (lire ci-dessous), en interpellant, notamment, les élus nationaux qui sont le sénateur d'Indre-et-Loire Pierre Louault (UDI) et la députée de la 3^e circonscription Sophie Métadier (UDI) (1), la question de savoir qui viendra au chevet de ces patients sans médecin reste entière.

Bruno Bouchet

(1) Contactés pour s'exprimer sur le sujet, nous n'avons pas reçu leurs réponses à l'heure où nous écrivons ces lignes.